L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX—No. 73 RUE DU CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 9 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

XXI—Suite.

—Rien n'est plus dangereux, reprit Dumas. D'honneur, j'aimerais mieux me battre contre un maître d'armes que contre un novice. Un seul conseil, ne t'occupe pas du jeu de ton adversaire, garde la pointe de ton épée haute, au niveau des yeux, le bras presque étendu, puis suis ton inspiration. S'il te presse trop, rompe. Rompre n'est pas fuir, puis jette-toi sur lui par un brusque retour, tiens, comme ceci.....

Dumas ferrailla encore quelques minutes. Peyraud suivait attentivement ses avis. Encore une fois, Dumas fut touché.

—Ma foi, fy renonce, dit-il, tu as un jeu infernal.... A demain, couche-toi, dors comme Turenne sur l'affût d'un canon. Je viendrai te prendre à six heures.

Les deux jeunes gens se serrèrent la main. Dumas sortit.

—Ah çà, lui dit son compagnon, que diable disiez-vous là? Votre camarade se fera embrocher comme un poulet.

—Que voulez-vous? du moins, je lui ai donné un peu plus de confiance.

Peyraud écouta le bruit de leurs pas sur l'escalier; puis il regarda sa pendule. Il était dix heures.

Une pensée de jeune homme—d'amoureux—venait de surgir dans son esprit. Naturellement, il n'était dupe qu'à demi du subterfuge employé par Dumas pour lui mettre la foi au cœur; quoique à vrai dire il eût été surpris lui-même de se sentir si bien l'arme en main. Mais comme rien ne lui prouvait que la chance du combat ne lui fût pas contraire, il voulait revoir une dernière fois, sinon Paula—ce qui était impossible—du moins la fenêtre de sa chambre. Est-ce que ces fantaisies se raisonnent? Etre aussi près d'elle que possible, voilà tout.

Donc, il s'habilla, sortit et courut à la rue Notre-Dame-des-Champs.

C'était une soirée sombre; de gros nuages couraient dans le ciel et ne laissaient filtrer aucun rayon. L'Hôtel de Versannes lui apparut triste et ténébreux comme une tombe.

Son cœur battait violemment. Il se sentait saisi d'une timidité incroyable. Il avançait lentement, étouffant le bruit de ses pas, comme s'il eût craint d'être entendu, et marchant le long de la muraille pour que son ombre fût moins aperçue.... Le rue était complètement déserte, pas une lumière aux fenêtres, pas un bruit. Jean s'enhardissait.... encore quelques pas, et il allait se trouver sous la fenêtre de la jeune fille.... Qui sait? peut être devinerait-elle la présence de celui qu'elle aimait....

Tout à coup une forme noire se dressa devant lui, et si brusquement qu'il n'eut pas le temps de l'écarter.... et il se sentit frappé au flanc.

—Malédroit, cria-t-il, croyant à un coup involontaire.

Mais il chancela.... une sueur froide inonda ses tempes.... il allait tomber.

Deux bras robustes le soutinrent, tandis qu'une voix murmurait:

—Diable! j'ai peut-être laissé l'affaire aller trop loin....

C'était Desmare et avec lui le docteur Martin.

—Soutenez-le jusqu'à la voiture, dit Desmare, je reviens.

Et il s'élança vers la rue Stanislas.

Là on eut pu le voir, courant à toute vitesse, rejoindre un personnage qui s'enfuyait, le saisir à la gorge, le traîner jusque sous un réverbère, puis s'écrier:

—Parbleu! j'en étais sûr!

Puis laissant aller son prisonnier, il revint aussi rapidement vers Peyraud:

—Eh, bien? demanda-t-il au médecin.

—Un coup de couteau au-dessous de la hanche.

—Dangereux?

—Je ne crois pas.

Le cocher n'avait rien vu, et croyait qu'on avait relevé un homme ivre.

Desmare jeta l'adresse de Peyraud.

Un quart d'heure après, le jeune homme était étendu sur son lit. Le docteur examinait la plaie. Le coup avait été porté par une main vigoureuse et eût infailliblement produit la mort, si par bonheur la lame n'eût glissé sur la dernière côte.

—Quinze jours de traitement, dit le docteur.

—Et avec la convalescence?

—Six semaines environ....

—C'est parfait! Votre présence serait elle nécessaire?

—Non, j'enverrai un confrère.

—Très bien.... Dumas sera gardemalade. En attendant, voilà qui nous sert admirablement.

Peyraud revenait à lui.

—Que c'est-il passé? murmura-t-il.

—Rien de grave, dit Desmare. Un voleur en voulait à votre montre, nous avons sauvé la montre.... mais le gredin s'est vengé.

—Mais.... le duel! fit Peyraud essayant de se redresser.

—Soyez tranquille, c'est partie remise.... Docteur, restez là.... je vais chercher Dumas et m'occuper de quelques petites affaires.... Je reviendrai? vous prendre dans une heure.

Peyraud voulut parler encore, mais il eut une faiblesse et s'évanouit.

Desmare s'élança dehors et courut au journal. Dumas l'attendait. Le reporter l'entraîna dehors.

—Qu'y a-t-il? Vous semblez tout joyeux! demanda Dumas.

—Ce qu'il y a.... Peyraud vient d'être à moitié assassiné!

—Hein?

—Et cela le sauve et nous sauve tous, je n'ai pas le temps de vous donner des explications.... Venez.... venez....

Ils sautèrent en voiture et se firent conduire au Cercle des Mathurins.

—Montez avec moi, dit Desmare.

En arrivant au Cercle, il se trouva en face de l'aimable gérant dont il avait fait la connaissance le matin même.

—Venez-vous avertir M. de Pretz que nous désirons lui parler.

—Qui nommerai-je?

—Les amis de M. Jean Peyraud.

Un instant après, ils étaient introduits dans un petit salon où Lucien de Pretz les attendait. Le marquis les salua courtoisement:

—A quoi dois-je, messieurs, l'honneur de votre visite.... Je croyais que tout avait été réglé entre M. Peyraud et moi....

—Excepté ce simple détail, dit Desmare d'une voix très-douce, il sera de votre honneur de ne point vous laisser frapper votre adversaire d'un coup de couteau.

Lucien tressaillit, son visage devint livide, et ses lèvres contractées articulèrent avec peine ces deux mots:

—Vous mentez!

—Oui! fit Desmare. Monsieur Lucien de Pretz, allez demander à la Huguette où elle a passé sa soirée. En tous cas, vous ne vous battez plus.... demain matin du moins.... et je vous conseille de trouver pour vos amis une explication plus plausible que la vérité.

—Mais, monsieur, reprit Lucien de Bronzomi avait, en une seconde, reconvré tout son sang-froid, je vous nomme d'expliquer vos paroles.

—Allons! pas si haut, marquis, dit insolemment Desmare. Nous nous expliquerons plus tard.... En attendant, causez avec la Huguette....

Et lui tournant le dos, il se dirigea vers la porte.

—Monsieur, fit Lucien d'une voix étranglée, vous me rendrez raison d'un mot prononcé par vous....

—Quel mot? ricana Desmare.

—En parlant de ma mère, vous avez offensé celle qui n'est plus!...

—Vraiment! j'ai fait cela!.... Madame votre mère est donc morte? mille excuses, monsieur le marquis de Pretz....

Lucien leva la main.

Desmare lui saisit le bras et, s'approchant de lui, le regarda fixement, les yeux dans les yeux:

—Oui! Je vous rendrai raison, monsieur de Pretz.... nous nous battrons au casse-tête.... A Vanves.... et David Carter sera mon témoin....

Et tandis que Lucien reculait d'un pas, comme foudroyé, Dumas et Desmare sortirent du cercle.

—Ah çà, fit Dumas, que signifie tout cela?

—Mon cher, dit Desmare, j'ai dit que ce duel n'aurait pas lieu, et l'événement me donne raison: dans un mois, nous serons débarrassés de ce bandit, je vous en donne ma parole.

—Mais lorsque vous affirmiez que le duel n'aurait pas lieu, sur quoi vous baliez-vous?

—Qu'est-ce que cela vous fait? Pour ne pas perdre de temps je vais vous conduire chez Peyraud. Chemin faisant, je vous mettrai au courant.

—J'écoute.

—J'étais convaincu que M. de Pretz ne se battrait pas, parce que je ne pouvais le supposer assez fou pour risquer encore une fois de voir l'attention publique dirigée sur lui. Et le plus curieux en ceci, c'est que je ne suis trompé. Le Lucien de Pretz est plus fort que je ne croyais, et en voici la preuve. Il était parfaitement décidé à se battre, et ne craignait en aucune façon le nouveau scandale de la mort de Jean.

—Pourquoi?

—Parce qu'il ne redoute rien, tant qu'il se sentira en possession du secret de Mlle de Versannes. Quelque chose que nous dirigeons contre lui, il est certain d'avoir raison de nous, puisque pas plus que Mlle Paula, nous ne pouvons parler. Je sais qu'il est le meurtrier de Carter, bien que les motifs de cet assassinat m'échappent encore, et je ne le dénonce pas, parce que du fond de sa prison il lancerait les révélations qui tueraient le comte de Versannes et déshonoreraient la morte. Il se sent inattaquable....

—Mais ce que vous dites là est horrible! Les honnêtes gens sont-ils donc à la merci des coquins sans scrupule!....

—Vous êtes naïf, Dumas. J'ai connu des gens qui, pendant cinquante ans, ont servi des rentes à celui qui les faisait chasser....

—Un mot m'a frappé tout à l'heure. Que signifiait cette phrase: Madame votre mère.... adressée à M. de Pretz?

—Desmare ricana.

—Ah! ceci est bien délicat.... vous ne vous êtes pas demandé comment j'avais reconnu la vieille femme qui nous avait suivi du journal au restaurant?

—Je n'y avais pas songé.

—Eh bien, mon cher, sous le masque des, ridé, blisé, déformé de la duègne, j'ai reconnu à ne m'y pas méprendre—c'est encore là une de mes spécialités—les traits distinctifs du visage de M. de Pretz. Evidemment, il avait là autre chose que du hasard, tout au moins un air de famille. J'ai risqué le tout pour le tout, et je crois que j'ai frappé juste.

—Comment cette vieille servante serait-elle la mère du marquis, lorsque nous savons à n'en pas douter, qu'il est le fils de la opulente de Versannes.

—Je n'explique rien encore, je constate. Si cette femme n'est pas sa mère, elle tient au moins à lui par un lien quelconque.... et, la preuve, c'est que Lucien de Pretz a été tellement abasourdi par mon langage qu'il a songé à me souffleter, mais non pas à nier.... cela me suffit.... C'est un argument de plus à l'appui de la thèse dont je pourrais la démonstration.... Mais laissons ces détails. Donc, j'avais remarqué la vieille, qui a des yeux féroces, comme les traîtresses de mélodrame. Au sortir du restaurant, je l'ai filée à mon tour, avec le docteur Martin. Elle est retournée rue de Grammont. J'ai attendu, pendant plus d'une heure. J'avais des pressentiments. Elle est ressortie; cette fois, elle était plus pâle que de coutume. Savez-vous que les criminels, au moment de commettre un crime, ont aux lèvres une contraction toute spéciale, que pâlerait le rictus du meurtre. J'ai cru remarquer ce signe certain. Où allait la vieille? Elle marchait du côté de la Seine. Une pensée m'a immédiatement frappé! Cette femme connaît le cœur humain aussi bien qu'un roué, et j'ai deviné quel avait été son raisonnement. Il était évident pour moi que toute son attention était dirigée en ce moment sur l'homme qu'elle avait suivi pendant plus de deux heures, sur Jean Peyraud; si elle l'avait abandonné, c'est qu'elle savait qu'il se rendait chez lui pour attendre les témoins de M. de Pretz. Mais puisqu'elle se décidait à sortir de nouveau, c'était pour se remettre à la piste; or, elle avait parfaitement deviné que la pensée d'un amoureux en passe de se battre le lendemain serait évidemment d'aller chanter une sérénade.... muette sous le balcon de sa belle, et voilà pourquoi il se dirigeait vers le faubourg Saint-Germain. Quel était d'ailleurs son dessein? L'idée d'un assassinat me vint. Le docteur Martin était de mon avis. Par malheur, nous rencontrâmes quelqu'un qui nous retarda; toujours le hasard dont je vous parlais tout à l'heure. Débarrassés de l'importun, nous avons sauté dans une voiture, et vous savez comment.... nous sommes arrivés trop tard.

—Vous êtes sûr que la vie de Peyraud n'est pas en danger?

—Martin me l'a affirmé.... et il ne se trompe jamais.

—Et pourquoi cette femme a-t-elle tenté de tuer Jean?

—Soit pour qu'il ne se battît pas contre Lucien, soit pour supprimer d'un seul coup l'obstacle qui le sépare de Mlle de Versannes.

—Si nous la dénoncions, elle serait perdue.... et Lucien avec elle.

—Non pas! Lucien parlerait.... toujours le terrible dilemme de la poire d'angoisse; si le meurtre avait réussi, dans! je ne sais pas ce que nous aurions fait, mais les choses étant comme elles sont, taisons-nous. M. de Pretz se bâtait en vain contre nous, il ne saurait rien de ce qu'il ne peut définir: je le tiens, je le serre de près.

—Enfin, quel est votre but?

(A continuer.)

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à *l'Abeille* (édition quotidienne, 8 fr par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélevement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises dégoûtantes sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détériorer, dégrisser ou mutiler le contenu de sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deux me classes.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée, "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département des bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet, en sac qui le confiendra; ou sur un mandemandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis.
Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, elle touchera au "Old-Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 p. P. M.
Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
Capitaine J. P. Muse, commis. J. F. Muse, commis.
se rendant à Vicksburg à la ligne Packet pour les rivières Yazoo, Tallahatche, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
ERG. TANNEY, 127 Commune et
HITE & GALLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept—1an Au No 32 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.
Pour Fort de Russy, Bayou Rouge, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore et tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
C. H. DURFEE,
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 32 rue du Canal.
HITE & GALLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
BRITTON & EPPLEIN, 105 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—1an

Pour Grand Ecore, Alexandrie, les débarcadères de Narma, Bartlett, Wave, et les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
T. EXNAR,
Capitaine C. W. Stinde,
Commis Ed. Groves. Part tous les MERCREDI.
Il se relie aux Chitto, avec les bateaux à vapeur HOMER et CLARY OWEN. Les bateaux étant petits ne le font que très peu d'eau, ils peuvent traverser les cils les eux plus basses eaux. Les expéditeurs de coton peuvent être assurés qu'il y aura pas de retard.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
M. N. JOYCE, III Gravier.
3 nov—1an Agents.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Wash-ington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES M. DOWLING,
23sept—1m Rue 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mercredis à 5 h. du soir.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et le Bayou Courtablean.
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
T. John, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les ailerages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 105 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera déclaré que à Simmsport ou Big Bend Landing.
2 oct.—tf

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESLIE TAYLOR,
Capitaine A. S. Jones, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 4 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du frêt à un tarif annul bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. J. BEGLEY,
Capitaine JAS. P. MCELROY.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à
K. G. MELANÇON,
24juin—3m No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville
Départ de la N. O. Départ de Donaldsonville:
Le Samedi, à midi, Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi, Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi, Le JEUDI, à 5 h. A. M.
Le bateau à vapeur
SAM TALBOT,
Capitaine, F. BERGERON.
J. Commis C. BERGERON.
Commis. E. LEBLANC.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. U. MELANÇON, agent,
22 octobre No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la côte et de Latourche, jusqu'à Thibodaxville.
Trois fois la semaine, départ de la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
LA BELLE, remplaçant le
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Ancoin.
M. H. Landry et M. H. Charlet, commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra à la côte le lour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
16 juillet—1an 30 rue Conti.

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche.
Le bateau à vapeur
B. RIVET,
Capitaine C. W. Stinde,
Commis Ed. Groves. Part tous les MERCREDI et SAMEDI, à 5 heures P. M.
Le bon bateau à vapeur
ERA No 10,
fin marcheur, capitaine T. L. TAYLOR, Clément Duges et J. B. Landry, commis.
Le service commencera SAMEDI, 23 octobre 1875. 23oct—

Paquebot de la Nlle-Orléans et de la côte, au-dessus de la ville, jusqu'à l'habitation "Union", paroisse St-Jacques.
Le beaux bateau à vapeur
B. Henry, capitaine,
Commis, Geo. F. Bartley,
partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin, et descendra la côte tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX,
30oct—1an No 20 de la rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le Wide Hall de Wide Hall.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
MARY ADA,
Capitaine J. A. Reitz; commis E. M. Valette.
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
7mai—tf

Pour la Côte au-dessus de la ville.
Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.
Pour les forts, la station de la Quarantaine Rurse, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur:
ST. MARY,
neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et O. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Sinnrise-Mill et les samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine. 2 oct.—tf

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL
Compagnie d'Assurance "Hope
DE LA NLLE-ORLEANS.
Bureau No. 21, rue du Camp.
Conformément à sa charte la Compagne publie l'état suivant de ses affaires:
Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874.....100,537,06
Sur les risques d'incendie 80,028 98
Sur les risques maritimes 14,462 80
Sur les risques de rivières 6,126 33 100,623 97
Fertes payées dans la même période savoir.....
Sur les risques d'incendie 25,256 84
Sur les risques maritimes 2,835 07
Sur les risques de rivières 150 11 28,271 75
Moins cent remis aux ag 7,215 94
Taxes 7,920 77
Réassurances 4,700 49
Loyer 3,350 27
Primes retournées 1,091 69 21,278
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins 16,090 68 41,278
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874 $ 5,986
Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville 69,262
Prêts sur gages 43,812
Effets pour primes à courte échéance 17,761
Actions de banque et autres actions 84,420
Biens fonciers 17,853
Primes en voie de perception 16,410
En banque 84,923
Total de l'actif $275,538
Le tableau ci-dessus est une copie exacte de livres de la Compagnie.
HENRY PEYCHAUD, Président
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 19 nov 1874.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
LE PLUS LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au sud que toutes les autres lignes.
AMERIQUE, Tonzola, samedi, 13 novembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 27 novembre.
LABRADOR, Sangtier, samedi 11 décembre.
PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin)
Première cabine: $120 et $140 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $30 avec abondance de bons lits et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour après réduits.
LOUIS DE BÉRIAN
Agent, 55, Broadway, New-York,
ou A. L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREMEN.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havana.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme de dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfort	1 oct.	14 nov.
Hannover	17 nov.	
Frankfort	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane et font le voyage de retour, les touchant à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres $150 on or.
Entrepont 35
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, ou Havre à Brême:
Chambres $150 en or.
Entrepont 40
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres $25 en or.
Entrepont 15
Les billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
2août—1an Au No 62 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,
Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats-Unis.
Steamers neufs et puissants partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.
REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept. à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept. à 2 P. M.
OCEITIC, Samedi, 2 oct. à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct., 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct. 8 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct., 1 P. M.
De White Star Dock, Pier 42, North River.
Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient plus spacieux, plus élégants, plus sûrs et plus rapides et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit et le mouvement se sentent le moins; les passagers sentent le moins le mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer:
PRIX—Salon, $80 et $100, or, pour le retour, $170 or. Entrepont à bas prix.
Traites de l'livre sterling et au dessus.
Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à
A. M. MILLER & Co., Agents,
No 25 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—3m

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
COMTE,
Le steamer
HUDSON,
Gager, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 11 nov. à 5 h. P. M.
Passage $30.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à:
ALFRED MOULTON,
9mai—1an Rue Carondelet, No 61.

POUR VERA CRUZ.
Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso.
La Havane et New-York,
LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.
La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO.....Capt. W. R. Sherwood.
CITY OF MERIDA.....Capt. J. W. Reynolds.
CITY OF HAVANA.....Capt. S. P. Philips
Le steamer
CITY OF MEXICO,
Commandant W. R. Sherwood,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 20 novembre, à 3 heures du matin.
Passage pour Vera Cruz $60, or.
F. ALEXANDER & SONS,
2 Broadway, New York.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Agent,
Au No 63 de la rue Carondelet.
Le steamer CITY OF HAVANA, suivra et partira le 11 décembre.
8nov—1an.

Rapport sur l'Etat
DE LA
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.	
Prêts et escomptes	$1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,718 46
Dû par des agents de réserve, approuvés	98,721 96
Dû par d'autres banques nationales	23,095 88
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations	129,718 10
Dépenses courantes et taxes payées	28,563 69
Primes payées	55,600 00
Remises pour le clearing-House	$121,518 22
Billets d'autres banques nationales	36,902 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,575 79
Espèces	77,379 17
Billets Legal Tender	406,823 00
	$705,696
	$1,407,223 37

PASSIF:	
Capital payé